



Le 2 septembre 2019

Flash spécial « fusion des SG »

Le brouillard se lève...mais c'est laborieux !

Suite à une première réunion de travail (compte-rendu [ICI](#)) décrochée par le CT des DDI du 9 juillet 2019, les représentants du CT des DDI et des Préfectures étaient conviés le 29 août 2019 à une réunion avec les services du Premier ministre et du ministère de l'Intérieur. Avec au menu « **l'accompagnement RH** » et le « **guide à destination des préfigurateurs dans le cadre de la mise en œuvre des Secrétariats généraux communs** ».

Entre temps, **parmi les cadeaux empoisonnés livrés par le gouvernement durant la période estivale, figure la circulaire du 2 août 2019 relative à la mise en place de Secrétariats Généraux Communs dans chaque département** (retrouvez son analyse [ICI](#)), en s'attaquant au passage aux directions régionales et à l'Outre-Mer. Celle-ci lance officiellement **le processus de recrutement des préfigurateurs pour une désignation d'ici le 15 septembre, ouvrant la phase de préfiguration jusqu'à fin 2019 devant conduire à la mise en place administrative des SGC avant le 30 juin 2020**. Au delà du contenu de cette circulaire, **de nombreux points relatifs au processus RH restent à cadrer, clarifier et infléchir**. C'est tout l'objet de la présente réunion.

A cette occasion, **FO a prolongé son combat contre les effets induits par la mise en place des SGC au niveau départemental, et son opposition à l'extension de la "tache d'huile" aux directions ministérielles et à l'Outre-Mer**.

Pour éviter que l'administration ne s'exonère des réponses indispensables qui doivent être maintenant apportées aux agents, FO avait transmis en amont de la réunion la liste des questions à traiter (consultables [ICI](#)). **Réponses concrètes, début de réponse, ouvertures et sujets sur lesquels des engagements sont pris...ou pas, retour sur l'issue d'une réunion de près de 5h00 !**

Sur les questions générales posées par la circulaire du 2 août 2019 et le projet de guide de préfiguration :

- à quand **la définition du périmètre des SGC** (liste des missions qui continueront de relever des DDI et qui seront exercées avec appui des SGC) ? **Quelles interfaces entre le SGC et les acteurs de la chaîne RH ministérielle ?**
 - **La fiche consultable [ICI](#) tiendra lieu de définition des missions restant du ressort des DDI en matière de RH : on peut mesurer l'étendue des dégâts d'une mesure dénoncée par FO dès l'origine ! D'autant que les missions résiduelles des DDI seront réalisées sans les moyens nécessaires...**
- à quand et qui fixe **la cible des effectifs de chaque SGC ?**
 - **Pas de réponse claire...on peut soupçonner que ce sera du bricolage au démarrage et un coup de rabôt budgétaire après mise en place du SGC.**
- à quand **les précisions attendues sur les expérimentations pour l'élaboration et suivi des BOP "Métiers" ?**
 - **Pas de réponse...les services métiers découvriront après mise en place du SGC ce qui leur est transféré sans moyens ou enlevé brutalement**

- à quand le projet de texte réglementaire permettant la création des SGC « en cours de préparation » ?

- comment croire que les directeurs resteront en charge du pilotage de leur direction sur la base de moyens affectés au SGC ? Y compris les cadres chargés de les assister dans le pilotage de leur direction !

- les directeurs conservent-ils un secrétariat ?

- comment croire que le SGC restera au service des services en fixant comme ligne que l'ensemble du SGC sera regroupé en un seul lieu ?

- Comment garantir la connaissance des différentes problématiques Préfecture/DDI ?

- concernant l'objectif affiché d'équilibre des nominations des futurs secrétaires généraux entre Préfectures et DDI basé sur leurs effectifs respectifs concernés : nous demandons la transparence de son application au niveau national (y compris entre les différentes « catégories » de postes de SG créées par cette circulaire), ainsi que l'intégration des effectifs des agents sous gestion ministérielle hors MI en SIDSIC dans le calcul des effectifs DDI

→ le texte est en cours d'écriture et sera soumis à la consultation des instances nationales (après présentation préalable aux OS en octobre)

→ à la question posée par FO en séance « mesdames et messieurs les hauts fonctionnaires, accepteriez-vous que votre plus proche collaborateur ne soit pas recruté ni géré par vous ? » aucune réponse si ce n'est un silence gêné. En l'état, les directeurs ne sont plus directeurs.

→ engagement sur ce point à ce que les postes de secrétariat de direction ne soient pas transférés dans les SGC

→ FO obtient l'engagement que le guide de préfiguration sera amendé sur ce point, **mais en gardant l'objectif ferme d'un regroupement le plus large possible.** Cela reste caricatural et inopérant pour un certain nombre de missions concernées par le SGC ! **Cela correspond de plus à un reniement de l'engagement initial à la mise en place des SIDSIC** (qui seront intégrés aux SGC) de conserver des antennes délocalisées à proximité des utilisateurs.

→ après de longs échanges, l'administration admet que dans un certain nombre de départements, la mise en place d'un adjoint au responsable de SGC sera pertinente (aux préfigurateurs de le proposer...ce qui ne résout pas la question de la charge de travail des préfigurateurs qui restent en charge de leurs fonctions actuelles...alors qu'ils ne sont pas sûrs d'être désignés SGC !)

→ engagement à ce que le CT des DDI du 10 octobre soit informé sur l'ensemble du processus de désignation. Sur les effectifs des SIDSIC, aucune réponse (pour les agents issus des DDI, c'est donc perdre au grattage et au tirage!!)

- **quels impacts en matière d'offre et d'organisation de l'action sociale et d'hygiène et de la sécurité et sur l'ensemble de la chaîne des acteurs ?**

- **quelle consultation des instances nationales ministérielles concernant les propositions préfectorales impactant les directions régionales et en Outre-Mer ?** Quid de l'Ile de France et de la Corse ?

→ *face à la complexité des questions posées, engagement à mettre en place une réunion dédiée*

→ *l'administration n'a aucune visibilité à ce stade sur les remontées des préfets concernant les directions régionales (nous en avons...ils sont inquiétants). Pour l'Ile de France et la Corse, le match des DGC est bien lancé même si le format des services de l'État fera l'objet d'instructions particulière. Pour l'Outre-Mer, après avoir indiqué que les SGC étaient en effet généralisés en 2021...et mesuré notre mécontentement, engagement à revenir auprès de nous pour clarification (la menace est désormais tangible...l'ensemble de l'Outre-Mer vouée à ressembler au « modèle Guyane »)*

- **quelle association des personnels et de leurs représentants non encore présents dans le périmètre DDI/Pref (partie départementale des DRDJSCS, UD des DIRECCTE, Direction Régionale menacée d'absorption) dans le « dialogue social » local ?**

→ *engagement à le préciser dans le guide de préfiguration*

FOCUS sur les questions RH

- **à quand un vrai calendrier de la préfiguration et du processus de positionnement ?** Chaque département fait à sa main ? Comment croire à un exercice crédible d'ici fin 2019 si on vise réellement à une étude d'impact, une acculturation commune ? **Quelle articulation avec les calendriers et processus de mobilité ministériels ?**

- **à quand l'instruction RH réclamée par FO ?**

→ **chaque département fera comme il veut** puisque la date de constitution des SGC sera variable entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 : **on aura rarement vu un chantier de cette importance conduite dans un tel désordre !**

→ **l'instruction RH est en cours d'écriture et sera soumise à concertation dans les semaines qui viennent**

→ **l'instruction RH précisera les conditions de choix (ou pas) entre les différentes positions administratives, et intégrera la situation des OPA.** FO fait admettre à la DGAFP en séance que **la loi du 6 août est conçue pour rendre la mobilité interministérielle plus difficile au travers de la précarisation de la PNA.** Une piste est étudiée pour que le décret à sortir permette d'exclure les agents concernés par les SGC de subir cette précarité. CQFD...

- la circulaire a été signée 4 jours avant promulgation de la loi de "transformation" de la Fonction Publique: **quel impact pour ce qui est des positions statutaires possibles pour les agents transférés ? Et qui choisit parmi les différentes possibilités affichées à ce stade (intégration directe, mutation, détachement, PNA) ?** La PNA devient-elle précaire ?

- la circulaire pose **le principe du volontariat** pour l'ensemble des agents : quand et comment les agents pourront-ils exprimer ce choix ? **D'autant plus que toutes les missions des agents émargeront sur le BOP 354 au 1^{er} janvier 2020. Et quel sera leur sort ? Comment est géré le « droit de retour » ?** Le projet de guide des préfigureurs est un modèle de guide d'évacuation des fonctionnaires d'État vers la sortie... La mise en place des SGC est une restructuration !

La preuve : la communication opérée cette semaine dans une DDT : annonce par le directeur aux agents que les postes de SG, responsable des Moyens Généraux et de secrétaire du SG sont d'ores et déjà supprimés. Pour les RH et la compta on verra plus tard...

- **quel sort réservé aux SG qui ne seront pas sélectionnés comme préfigureurs ?** Leur poste est dans les faits supprimé (ainsi qu'un certain nombre d'autres dans la chaîne hiérarchique). Quel accompagnement dans la durée des agents qui auront intégré le SGC en subissant un déclassement hiérarchique ? Ce sera le cas des agents des SIDSIC par exemple.

- la circulaire exclut de la liste des positions statutaires possibles pour les futurs responsables de SGC tout agent qui ne serait pas attaché (en dehors de l'emploi DATE): **les autres cadres (actuels SG ou non, chefs SIDSIC) sont-ils exclus par nature du processus de recueil de candidatures?**

- **quelle transparence de l'appel de candidature au niveau local et des nominations au niveau national ?**

- **conduite des entretiens individuels par l'encadrement intermédiaire :** l'actuel ? Le futur ? comment imaginer un entretien crédible s'il est conduit par un encadrement inquiet pour son propre sort ? Prépositionnement des cadres en première phase ?

→ des engagements de principe pour que cela se « passe bien »...mais dans la pratique on sait comment cela se passera ! **FO exige que le gouvernement arrête de se cacher derrière son petit doigt : la mise en place des SGC constitue une restructuration** (Edouard Philippe écrit lui-même que cela doit permettre de supprimer des postes!) et doit ouvrir les droits correspondants pour les agents (notamment de se voir proposer un poste pérenne dans son service d'origine). **La demande d'arbitrage politique sera remontée sur ce sujet.**

FO réaffirme sa demande de transfert individuel des agents au ministère de l'Intérieur le 1^{er} janvier 2020 (arbitrage à venir dans le cadre de l'instruction RH)

→ sous la pression, **l'administration indique que la majorité des SG actuels auraient vocation à se voir proposer les postes d'appui au pilotage des DDI auprès des directeurs...**cela n'engage pas les préfets et ne répond pas à la question de leur déroulement de carrière, leur cotation de poste... Et pour le reste de la chaîne hiérarchique, l'administration semble découvrir que la compression des organigrammes aura un effet sur l'intérêt des postes et les déroulements de carrière...les SIDSIC en ont été l'illustration !

Pour l'ensemble des agents, **engagement obtenu que la durée de poste avant transfert au SGC soit prise en compte.**

→ engagement à ce que **tous les profils puissent se porter candidats**, et à traiter chaque situation individuelle au cas par cas (emplois fonctionnels, NBI). FO réclame des solutions collectives et pérennes !

→ aucune visibilité au niveau national...les remontées locales démontrent que chaque département fait comme il veut

→ engagement à le préciser dans le guide de préfiguration

- à quand **l'Etat d'avancement du rapprochement des régimes indemnitaires, règles de gestion RH, action sociale** ? Les agents doivent avoir une visibilité pour faire un choix au-delà de la fiche financière proposée « à l'instant t » (si on la demande) !

- **engagement de maintien des rémunérations** : dans quel cadre et sur quelle durée ?

- **sur les régimes indemnitaires** :

◦ Quid des disparités existantes aujourd'hui entre ministères ? → Les notes de gestion ministérielles concernant les régimes indemnitaires existent. FO demande leur production.

◦ Quel impact sur la cotation des postes ? groupe de fonctions préservé ? Le transfert des agents va-il impliquer des missions supplémentaires pour ces derniers donc une évolution vers un groupe ascendant ?

◦ Quel impact en terme d'adhésion au RIFSEEP pour les personnels qui n'y sont pas ?

◦ Quid des emplois fonctionnels de corps ? De la NBI ?

- à quand **le vade-mecum sur les dispositifs mobilisables en matière de formation** ? Et quels moyens financiers ?

- Quel impact **sur la gestion des carrières, l'avancement, les promotions** ?

- **quel Règlement Intérieur applicable** ? Le meilleur des régimes Pref/DDI...ou le pire ?

- Les avantages du MI seront ils appliqués aux SGC (sous la coupe du préfet). Les jours préfets par exemple? Il n'en a pas été question pour les SIDSIC.

→ *engagement à la généralisation d'une fiche financière pour chaque agent*

→ *engagement ne vaut qu'à l'instant t. On ne perdrait rien au démarrage...mais aucune visibilité sur la suite*

→ *engagement à fournir une fiche de synthèse des régimes indemnitaires du ministère de l'Intérieur*

→ *l'administration finit par concéder que la question de la cotation des postes dans les futurs SGC mérite d'être étudiée*

→ *pas de réponse claire*

→ *gestion au cas par cas...là où FO demande des réponses collectives*

→ *pas de réponse*

→ *pas de réponse...mais une apparente prise de conscience que le sujet doit être traité*

→ *aucun cadrage national à attendre : la bataille sera donc à conduire au niveau local pour que personne n'y perde...voire tout le monde y gagne !*

FOCUS sur les questions de dialogue social

- le « dialogue social » régional informel conçu pour permettre de noyer les sujets dans des réunions sans cadrage ni représentativité,
- les instances régulièrement constituées lors des élections de fin 2018 sont renvoyées à un rôle de simple enregistrement,
- les représentants du personnel en local qui feraient l'objet d'un transfert au sein des SGC appelés à perdre la possibilité de siéger en CT et CHSCT,
- les présidents des comités locaux ou associations sociales ministérielles (CLAS, ASMA...) démis de leur mandat ?
- Quid des agents déchargés et ayant des mandats nationaux au sein de leur ministère d'origine ?
- Question restée orpheline pour les SIDSIC : quelle instance de dialogue social pour traiter de ce nouveau service à vocation interministérielle ?

→ engagement à faire une proposition pour prendre en compte la représentativité des OS

→ le guide de préfiguration sera amendé pour remettre en avant le rôle des CT et CHSCT, et préciser les jalons de leur consultation

→ engagement à lever les freins à la désignation d'experts dans les instances locales pour permettre aux agents du SGC de continuer à être représentés

→ engagement à mettre en place une concertation particulière sur ce sujet. Affirmation que l'action sociale ministérielle sera maintenue...c'est noté !

→ aucune réponse

→ ce serait le CT central des préfectures...mais quid de la prise en compte de l'avis des agents bénéficiant des services du SGC ? Engagement à ce que le CT des DDI soit associé dans la durée suivant des modalités à définir. Au niveau local, engagement à ce que toute évolution du contrat de service du SGC soit soumise aux instances des DDI.

Prochaines étapes au niveau national:

- Transmission aux OS d'une version amendée du projet de guide de préfiguration (d'ici le 15 septembre 2019)
- Présentation du bilan des désignations de préfigurateurs (CT des DDI du 10 octobre 2019)
- Ouverture d'une concertation sur le projet de texte constituant les SGC, l'instruction RH et la question de l'action sociale (septembre-novembre 2019)

Prochaines étapes au niveau local :

- Désignation des préfigurateurs : 15 septembre 2019
- Mise en place de l'équipe de préfiguration : dernière quinzaine de septembre
- Lancement de la phase 1 de préfiguration (étude d'impact RH, organigramme, immobilier, contrat de service, définition du processus de pré-positionnement...) : à partir de mi-septembre jusqu'à une date variable par département → FO veillera à

obtenir la consultation régulière des CT/CHSCT de chaque direction

- Conduite du processus de pré-positionnement : à l'issue de la phase 1 de préfiguration → FO veillera à obtenir la consultation régulière des CT de chaque direction pour garantir les droits des agents

- Mise en place administrative du SGC : entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2020 → FO veillera à éviter toute mise en place « au pas de charge » sans avoir résolu les questions à traiter

- Mise en place « physique » du SGC : cela pourra prendre des mois...ou des années en fonction des travaux immobiliers à conduire → FO veillera à maintenir un maximum d'interfaces entre le SGC et les services bénéficiaires

- Transfert individuel des agents au ministère de l'Intérieur : au cours de l'année 2020 → FO demande que ce soit le 31 décembre pour permettre aux agents non volontaires de disposer de 2 cycles de mobilité, et d'éviter tout problème de gestion (en matière de processus de promotion en particulier)